

# CONSEIL MUNICIPAL DE CHILHAC

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2026

Le 18 juin 2026 à 20h00, le conseil municipal de Chilhac,  
dûment convoqué le 12 juin 2026,  
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine PEYROUX, Maire

**Présents :** Christine PEYROUX, Roland DEBERLE, Christine SABATIER, Michel BECKERT,  
Didier LEOTOING, Marie-Claire MARTIN-SISTERON, Gérard HENTZEN,  
Pierre-Jean GALLET, Édouard DUTERTE, Lucie SAREN

**Absent(s) :** Armelle JOLLIVET

**Pouvoir(s) :**

**Secrétaire de séance :** Pierre-Jean GALLET

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04/05/2026
2. Création de poste
3. Retrait du portail situé impasse des vigneron
4. Questions diverses :
  - projet local technique

Madame le Maire demande au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. En effet, le service de gestion comptable a interpellé la commune au sujet de sa délibération de délégations du conseil municipal au maire en indiquant qu'elle n'était pas suffisante et qu'il serait souhaitable de rectifier cela dès que possible. Le conseil municipal accepte d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04/05/2026

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

#### 2. Création de poste

Madame le Maire explique que le CDG a transmis, en début d'année, un tableau des agents promouvables. Un de nos agents pourrait alors, par promotion interne, bénéficier d'un changement de cadre d'emplois sans passer de concours. Pour cela, la collectivité doit présenter un dossier qui sera ensuite soumis à un quota de recrutement. Si l'agent est inscrit sur la liste d'aptitude, la commune pourra alors créer le poste correspondant. Cependant, après s'être renseignée auprès du CDG, Madame le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire de créer le poste tout de suite car le dossier n'a pas été transmis dans les temps. La commune représentera donc le dossier de l'agent en début d'année 2027. Le poste sera créé par la suite, si besoin.

Délibération ajournée

#### 3. Retrait du portail situé impasse des vigneron

À la demande de Christine PEYROUX, la commune est, depuis le mois de mars, sommée par lettre d'avocat de retirer un portail situé sur le domaine public, à l'entrée de l'impasse des vigneron. Cette lettre fait suite aux nombreuses demandes de Christine PEYROUX durant la mandature précédente, restées vaines. Étant partie prenante, Madame le Maire a confié ce dossier à Christine SABATIER. Ce portail a été précédemment installé à la demande de la famille Cholet. La médiation de Christine SABATIER a permis de débloquent la situation. Le conseil municipal doit se prononcer sur cette demande de Christine PEYROUX. La nécessité de re-borner précisément les propriétés respectives est soulignée.

[Christine PEYROUX, Roland DEBERLE et Gérard HENTZEN, parties prenantes, ne votent pas]

Délibération votée à la majorité (3 absentions : Pierre-Jean GALLET, Édouard DUTERTE et Lucie SAREN)